

COMMUNIQUE DE PRESSE – 21/01/2009

La Febeliec réclame une taxe sur les "windfall profits" des producteurs d'électricité

La fédération belge des grands consommateurs industriels d'énergie (Febeliec) demande au gouvernement fédéral de taxer les producteurs d'électricité qui ont facturé aux entreprises leurs droits d'émission gratuits. Les recettes générées par cette taxe devraient servir à offrir une compensation aux entreprises "lésées". Par exemple, en finançant grâce à ces nouveaux revenus des initiatives dans le domaine de l'énergie durable. Les taxes vertes que les entreprises paient actuellement pourront dès lors être abaissées de sorte qu'au final, leur facture énergétique diminue également. Il s'agirait pour la Febeliec d'une mesure transitoire, en attendant que le marché des droits d'émission fonctionne correctement et qu'il y ait une véritable concurrence sur le marché de l'électricité. La proposition a été approuvée aujourd'hui par l'Assemblée générale de la CREG, le régulateur du marché de l'électricité.

Durant la période 2005-2007, Electrabel et les autres producteurs d'électricité ont facturé aux entreprises un montant pour les droits d'émission de CO₂ qu'ils avaient eux-mêmes obtenus gratuitement. Cela leur a permis d'empocher des profits inattendus, ou "windfall profits". L'ampleur de ces gains est différente pour chaque producteur. Elle dépend notamment du nombre de droits acquis gratuitement, de la technique de production utilisée et des frais encourus pour réduire les émissions de CO₂. Quoi qu'il en soit, les principales victimes en sont les consommateurs qui bénéficient de prix de gros pour la fourniture d'électricité, soit essentiellement l'industrie du pays.

La CREG a aujourd'hui rendu son avis sur l'étude du Comité de direction concernant les « windfall profits ». Cette étude constatait que le système d'échange de droits d'émission (ETS), introduit par l'UE en 2005, a entraîné une hausse des tarifs de gros. Cette hausse n'est clairement pas basée sur une augmentation des coûts réels des producteurs. Conclusion : le système des droits octroyés gratuitement ne fonctionne pas dans un marché de l'électricité qui n'est pas suffisamment concurrentiel.

La Febeliec, de concert avec d'autres représentants des consommateurs d'électricité, appelle dès lors le gouvernement :

- À prendre, tout comme dans d'autres Etats membres de l'UE, des mesures visant à ce que les consommateurs lésés récupèrent les avantages indûment acquis (tant futurs que passés) par les producteurs d'électricité. Concrètement, ils réclament une taxe sur les "windfall profits" des producteurs. Cela doit par exemple permettre de financer de manière alternative des initiatives en matière d'énergie renouvelable et de décharger partiellement les consommateurs de cette obligation. Cela entraînerait une baisse importante du coût de l'électricité.
- À éviter de nouveaux « windfall profits » tant qu'une solution structurelle n'est pas trouvée.
- À trouver une solution structurelle en favorisant une réelle concurrence sur le marché de l'électricité en Europe centrale et occidentale et en mettant intégralement aux enchères les droits d'émission octroyés aux producteurs d'électricité.

Les consommateurs d'électricité répondent ainsi à la demande d'avis émanant du ministre de l'Energie Paul Marnette. La Febeliec, qui représente 90 % des consommateurs industriels d'électricité et de gaz en Belgique, est disposée à collaborer avec le ministre Marnette pour analyser et peaufiner les solutions possibles, et espère des résultats rapides.

Pour tout renseignement complémentaire :

Peter Claes,
Administrateur délégué Febeliec
T. 0496 59 36 20, E. pclaes@febeliec.be